

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2021

---

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° 728

présenté par

M. Charles de Courson, M. Falorni, M. Acquaviva, M. Castellani, M. Clément, M. Colombani,  
Mme De Temmerman, Mme Dubié, Mme Frédérique Dumas, M. Lassalle, M. Molac, M. Pancher,  
Mme Pinel, M. Simian et Mme Wonner

-----

### ARTICLE 28

À l'alinéa 5, après les mots :

« tous immeubles »,

insérer les mots :

« ou droits immobiliers ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Par parallélisme de forme, il convient de permettre aux associations culturelles de bénéficier aussi des bénéfices des droits immobiliers acquis à titre gratuit afin d'en tirer des revenus.